

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

SPORT

Régie municipale d'exploitation du golf 18 trous de la ville de Bressuire (SPIC) : désignation des représentants

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Bressuire n° 16204 en date du 14 novembre 2016 portant création d'une régie à autonomie financière et personnalité morale à caractère industriel et commercial pour l'exploitation d'un golf 18 trous ;

Considérant la nécessité de désigner 2 représentants de la communauté d'agglomération au conseil d'administration de cette régie.

REPRESENTANTS REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ET PERSONNALITE MORALE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL POUR L'EXPLOITATION D'UN GOLF 18 TROUS	
CANDIDATS	
1	Jean-Baptiste FORTIN
	Pierre MORIN
2	Philippe AUDUREAU
	Pierre MORIN

Election du premier représentant à la régie à autonomie financière et personnalité morale à caractère industriel et commercial pour l'exploitation d'un golf 18 trous :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	3
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue requise	36

Résultats :

- Monsieur Pierre MORIN : 3
- Monsieur Jean-Baptiste FORTIN : 67

Election du second représentant à la régie à autonomie financière et personnalité morale à caractère industriel et commercial pour l'exploitation d'un golf 18 trous :

Nombre de votants	73
A déduire Abstention	3
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue requise	36

Résultats :

- Monsieur Pierre MORIN : 3
- Monsieur Philippe AUDUREAU : 67

Le conseil communautaire est invité à :

- **désigner deux représentants comme suit :**

REPRESENTANTS REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ET PERSONNALITE MORALE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL POUR L'EXPLOITATION D'UN GOLF 18 TROUS	
1	Jean-Baptiste FORTIN
2	Philippe AUDUREAU

- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



